

Décision n° 315-2022

Service : Marchés Publics

Objet : Maintenance des copieurs multifonctions des écoles/ Avenant n°1

Page 1 / 1

Le Maire de la Commune de Villers-lès-Nancy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Villers-lès-Nancy en date du 25 mai 2020 portant délégation de certains de ses pouvoirs à M. le Maire ;

Vu la décision n°141-2022 en date du 21 juillet 2022 relative à l'attribution du marché d'acquisition et maintenance à la société KODEN, devenue KOESIO.

Considérant la nécessité d'adapter certaines clauses du marché de maintenance des copieurs.

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°1 avec la société KOESIO.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Régional,**

François WERNER